



COMPTE RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trois, du mois de juillet, à dix-huit heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'hôtel de ville à Bretteville l'Orgueilleuse, sous la présidence de Michel LAFONT, maire de la commune nouvelle de THUE ET MUE

En exercice : 33

Date de convocation : 27/06/2024

PRESENTS : M. Michel LAFONT, M. Cyril AUBERT-GEOFFROY, Mme Jocelyne COUE DA SILVA, M. Jean-Louis DANOIS, M. Franck de SAINT ROMAN, Mme Noémie FOIN, Mme Muriel GAGER, M. Michel GLINEL, Mme Flavie HERPIN, Mme Véronique HULMEL, Mme Sarah IUNG, M. Patrice KARCHER, Mme Nelly LAVILLE, Mme Mathilde LEJEUNE, Mme Cécile LEMARCHAND, Mme Lalia LESAGE, Mme Myriam LETELLIER, M. Didier LHERMITE, M. Mickaël LHOTELLIER, M. Dominique MARIE, Mme Cécile PARENT, M. Thierry PITEL, Mme Agnès SOLT, Mme Marie THEAULT, M. François THORETTON, M. François TOUYON, Mme Laurence TROLET, Mme Marie-Claude VERGNAUD,

POUVOIRS : M. Jean-Pierre BALAS à M. Didier LHERMITE, M. Jérôme BENOIST à Mme Myriam LETELLIER, M. Olivier GRASSI à M. Franck de SAINT ROMAN, Mme Sabrina SERGEANT à M. François TOUYON, M. Benoît VICTOR à Mme Mathilde LEJEUNE

ABSENT :

Secrétaire de séance : Mme Myriam LETELLIER

Présents : 28

Votes exprimés : 33

0-1 ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Myriam LETELLIER est élue secrétaire de séance

1/FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

Le conseil municipal a

1.1. pris acte des décisions prises depuis le 15 mars 2024,

prise d'acte

1.2. Affectation des résultats de clôture du SEE]

affecté la reprise des résultats du SEE]

3 Abstentions (MM. Franck de SAINT ROMAN, Olivier GRASSI et François THORETTON)

1.3. Décisions modificatives n°1 du budget principal Thue et Mue, du Budget annexe la maison de santé et du budget annexe commerces

approuvé la décision modificative n° 1 du budget principal pour un montant total de 30 449,41 € en section fonctionnement et 48 243,51 € en section investissement,

approuvé la décision modificative n° 1 du budget annexe La Maison de Santé pour un montant total HT de 11 300 € en section fonctionnement,

approuvé la décision modificative n° 1 du budget annexe Commerces pour un montant total HT de 5 500,00 € en dépense de fonctionnement et de 3 000 € en dépenses d'investissement

à l'unanimité

1.4. Annulation titre 206 n°151 émis à l'encontre de la communauté de commune entre Thue et Mue par la commune historique de Bretteville l'Orgueilleuse

annulé le titre de 2016 n° 151 d'un montant de 1950,00 € émis à l'encontre de la communauté de communes Entre Thue et Mue

à l'unanimité

1.5. Choix des entreprises à Cheux

retirer de l'ordre du jour

1.6. Choix des entreprises – marché de travaux Putot en Bessin et les Loges au Studio

déclaré le marché sans suite

relancé le marché

à l'unanimité

1.7. Service commun études juridiques et contentieux – avenant n°2 à la convention et adhésion d'une commune

approuvé les termes de l'avenant joint à la convention signée avec la communauté urbaine de Caen la Mer

autorisé la signature de cet avenant ainsi que celle de l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

à l'unanimité

2/ URBANISME

Le conseil municipal a

2.1. Convention d'intervention de l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN) sur la friche : Garage rue de Secqueville à Bretteville l'Orgueilleuse
rapporté la délibération n°2024-41 du 10 avril 2024

à l'unanimité

2.2. Convention d'intervention de l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN) sur la friche : Garage rue de Secqueville à Bretteville l'Orgueilleuse
approuvé les termes des conventions d'étude de l'Etablissement public foncier de Normandie (EPFN) sur le site « Garage rue de Secqueville », parcelles cadastrées section AK n°229 et 230 d'une contenance totale d'environ 1 860 m²,

dis que la commune participera à hauteur de 40% et 30% supplémentaires si la région ne délibère pas favorablement

autorisé M. le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention

**3 Contre (MM. Franck de SAINT ROMAN, Olivier GRASSI et François THORETTON
 3 Abstentions (Mmes Cécile LEMARCHAND, Flavie HERPIN et M. Dominique MARIE)**

3/ RESSOURCES HUMAINES

Le conseil municipal a

3.1. Service minimum d'accueil
acté la mise en place du service minimum d'accueil sur le temps périscolaire

6 Abstentions (Mmes Laurence TROLET et Sabrina SERGEANT et MM. François TOUYON, Dominique MARIE, Patrice KARCHER et François THORETTON

Départ de M. François THORETTON

3.2. Modification du tableau des emplois et des effectifs
adopté le tableau des emplois et des effectifs

approuvé la modification à compter du 1^{er} septembre 2024

à l'unanimité

4/ ESPACES VERTS ET VOIRIE

Le conseil municipal a

4.1. Convention portant sur l'aménagement et l'entretien des voies vertes
approuvé la convention entre la communauté urbaine, maitre d'ouvrage de la voie verte et le gestionnaire de voirie concerné, la commune de Thue et Mue

autorisé le Maire ou son représentant à signer la convention

à l'unanimité

5/ ENVIRONNEMENT

Le conseil municipal a

5.1. Convention avec la FREDON Basse-Normandie
autorisé le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention avec la FREDON

autorisé le Maire ou son représentant à organiser le plan de lutte collective à l'échelle communale

à l'unanimité

6/ VIE ASSOCIATIVE

Le conseil municipal a

6.1. Subvention à l'association « Au sommet de Bretteville »
attribué une subvention de 500 € à l'association « Au sommet de Bretteville »

à l'unanimité

7/ COMMUNICATION

Le conseil municipal a

7.1. Convention Abribus Département
approuvé le Maire ou son représentant à signer la convention relative aux abribus

à l'unanimité

